

*République Française*  
*Département : HAUTE-CORSE*  
*Arrondissement : Corte*  
**VALLE-DI-ROSTINO**

## Procès-verbal

Le samedi 11 juillet 2026 à 16 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Christian MORACCHINI.

Secrétaire de la séance : Ours-Jean CAPOROSI

**Présents :** Christian MORACCHINI, Prosper GIOVANNONI, Estelle MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSI, Michel NOVELLINI, Pierre-François PIETRI, Caroline RONGICONI, Raphaële BERNARDI

**Représentés :** Carole MANNONI représenté par Prosper GIOVANNONI, Pauline-Marie RONGICONI représentée par Estelle MORACCHINI

**Excusés :** Jean-Jacques GIOVANNONI

### Ordre du jour :

- Demande de financement Pacte Paese Vivu
- Demande de financement Comité de Massif
- Convention SAFER
- Point sur les travaux en cours
- Projets de financement à prévoir dans le Fonds de Solidarité Territorial
- Projet de réfection de la STEP (Station de Traitement des Eaux Usées)
- Projet de mise à jour du Schéma directeur d'eau Potable
- Questions diverses

### Délibérations du conseil :

Demande d'aide financière CDC - Pacte Paese Vivu (N° DE\_2026\_016)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de voirie et de réfection de bâtiments communaux.

Il soumet à l'assemblée élue les devis relatifs au projet. Les travaux à exécuter s'élevant à :  
**43 476,82 € HT.**

Il propose le plan de financement suivant :

| Organismes            | % de participation | Montant HT  |
|-----------------------|--------------------|-------------|
| CDC - Appel à Projets | 80%                | 34 782,60 € |
| Municipalité          | 20%                | 8 695,40 €  |
| Total                 | 100%               | 43 478 €    |

*Arrondi à l'euro près*

Après avoir ouï Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux estimés à **43 478€ HT**
- SOLLICITE l'aide financière de la Collectivité de Corse au titre du PACTE Paese Vivu,
- AUTORISE le Maire à modifier le plan de financement selon les subventions accordées.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- DIT que les budgets seront inscrits au budget de la commune.

*Délibération : adoptée*

Demande d'aide financière Comité des Massifs (N° DE\_2026\_017)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux évacuation des eaux pluviales du lieu-dit Pughjalina au lieu-dit Valle au hameau de Valle.

Il soumet à l'assemblée élue les devis relatifs au projet. Les travaux à exécuter s'élevant à :  
**26 435,00 € HT**

| Projets                                                                  | Montants           |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Evacuation des eaux pluviales de Pughjalina à Valle –<br>Hameau de Valle | 20 935,00 €        |
| Bassin de Favale                                                         | 5 500,00 €         |
| <b>Total</b>                                                             | <b>26 435,00 €</b> |

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement présenté ci-dessous, en sollicitant une participation du Comité des Massifs de la Collectivité de Corse :

| Organismes         | % de participation | Montant HT      |
|--------------------|--------------------|-----------------|
| COMITE DES MASSIFS | 80%                | 21 148 €        |
| Municipalité       | 20%                | 5 287 €         |
| <b>Total</b>       | <b>100%</b>        | <b>26 435 €</b> |

Après avoir ouï Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,

A l'unanimité :

- APPROUVE les travaux estimés **26 435,00 € HT**
- SOLLICITE l'aide financière au Comité des Massifs,
- AUTORISE le Maire à modifier le plan de financement selon les subventions accordées.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- DIT que les budgets seront inscrits au budget de la commune.

*Délibération : adoptée*

Approbation de la convention d'intervention foncière avec la SAFER Corse. (N° DE\_2026\_018)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a l'opportunité de signer une convention d'intervention foncière avec la SAFER Corse.

La SAFER est un opérateur foncier rural dans la mission est de maintenir les activités agricoles et forestières, accompagner le développement local, participer à la protection de l'environnement et assurer la transparence du marché foncier.

Dans le cadre de son aménagement et de la maîtrise de son développement, la commune saisie la SAFER Corse pour :

- les terres agricoles et naturelles ;
- et garantir une pratique de prix compatible avec le développement des activités agricoles ;
- le foncier nécessaire à la réalisation de projets de développement ;
- au maintien de l'agriculture par l'installation de jeunes agriculteurs et la restructuration foncière.

Conformément à l'art. R. 141-2 du code rural, la commune donne mandat spécial et express à la SAFER Corse pour mettre en œuvre les missions suivantes :

- et la mise en œuvre des droits de préemption dont ces personnes morales sont titulaires ;
- négociation de transactions immobilières portant sur les immeubles mentionnés à l'Art. L 141.1
- gestion du patrimoine foncier agricole de ces personnes morales ;
- recherche et la communication d'informations relatives au marché foncier ;
- à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale.

Cet outil permettra de mettre en œuvre sur le territoire communal une veille foncière par l'intermédiaire du portail internet Vigifoncier Corse.

Grâce à la convention signée, la commune sera informée de toutes les transactions notifiées à la SAFER. Elle pourra lui demander d'exercer son droit de préemption en vue de se porter acquéreur du bien concerné pour un motif agricole, environnemental ou de développement local.

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir

- les termes de la convention d'intervention foncière ;
- le maire à la signer.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

*Délibération : adoptée*

Christian MORACCHINI  
Président de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final flourish.

Ours-Jean CAPOROSI  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final flourish.